DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
ARMOY – LE LYAUD
78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD
Tél. 04.50.73.97.84
sivom@armoylyaud.fr

PROCES VERBAL du Comité Syndical

Séance du 6 août 2026 – 18h00 à la mairie d'Armoy

Etaient présents : Agnès HUBERT, présidente du comité syndical
Joseph DÉAGE, vice-président du comité syndical
Murielle FILLON, Martine SIEGER, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, Patrick VOLLMER, Thierry QUÉHEN (suppléant)
Excusés : Olivier JACQUEY

Secrétaire de séance : Murielle FILLON

Quorum : 8 personnes présentes, le quorum est atteint

Ordre du jour :
Approbation du procès-verbal de la séance du 09/06/2026

1. Recrutement d'un vacataire pour assurer le déneigement durant la saison hivernale
2. Modalités de paiement de la participation communale de Le Lyaud
3. Questions diverses

Approbation du PV du 09/06/2026
Le PV de la séance du 09/06/2026 est approuvé à la majorité.

1. Recrutement d'un vacataire pour assurer le déneigement durant la saison hivernale

Madame la Présidente expose qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer le déneigement, le salage de la voirie sur les communes d'ARMOY et du LYAUD ainsi que le nettoyage du matériel de déneigement après intervention.
Considérant qu'il s'agit d'une mission précise, ponctuelle à caractère discontinu, le vacataire devra être rémunéré à la tâche.
Madame la Présidente propose de procéder au recrutement d'un vacataire qui ne travaillera qu'en cas de besoin et à sa demande expresse.
Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

2. Modalités de paiement de la participation communale de Le Lyaud

Madame la présidente expose la situation financière de la commune de Le Lyaud et propose un échelonnement en 3 fois de la participation communale de Le Lyaud, le SIVOM ne présentant pas de problème de trésorerie.
Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Questions Diverses :

- Chaise thérapeutique : un enfant handicapé a besoin d'être équipé d'une chaise thérapeutique pour le maintenir correctement en classe. LE SIVOM a reçu un devis de 3145,00€ TTC. M. Thierry QUÉHEN explique qu'il a sollicité l'association « Un sourire à l'école » pour prendre en charge cet investissement. L'association est d'accord pour payer la chaise à condition que les parents de l'enfant signent une convention avec l'association. La

chaise serait alors la propriété de l'association, le SIVOM ne devant uniquement réceptionné la chaise pour la placer dans la classe de l'enfant.

- Places handicapées : Mme la Présidente explique qu'il est nécessaire de matérialiser une place supplémentaire de parking pour handicapés devant l'école. En effet, une famille a sollicité M. Thierry QUÉHEN pour augmenter le nombre de places pour les personnes à mobilité réduite. M. Déage doit vérifier avec le responsable des services techniques si cela est possible, sachant que cela va impacter le nombre de places de parking.

- Dispositif été 2026 : suite à la canicule, un dispositif été 2026 a été mis en place par l'Etat. Les délais étant très courts, il sera difficile d'équiper le bâtiment scolaire en ventilateurs. Cependant, M. Déage propose de planter 2 arbres dans la cour du cycle 3 pour apporter d'avantage d'ombre (en soulignant l'importance du choix des arbres pour éviter que les racines aillent sous le bâtiment). De plus, 3 classes sont davantage exposées au soleil (CL03, CL04 et CL05). Une étude sera faite pour les équiper en ventilateurs au plafond.

- Orages : lors d'un orage début juillet, 2 classes de maternelle (CL03 et CL04) ont été inondés par infiltration au niveau du sol. M. Déage propose de vérifier le regard des eaux pluviales.

- Devis clôture : 3 devis sont proposés pour clôturer le groupe scolaire en haut de la cour du cycle 3 afin de sécuriser l'accès au bâtiment. Le devis de GEDIMAT est retenu par le comité syndical, le matériel proposé étant de fabrication française. Ce sont les agents des services techniques qui assureront la mise en place de la clôture.

- Devis remorque : 2 devis ont été demandés. M. Déage doit s'entretenir avec le responsable des services techniques pour comparer le matériel proposé.

- Brise-soleil : avec l'épisode de canicule, il est préférable de réparer les brise-soleil dans la cour du cycle 3 plutôt que de les démonter.

- Prestations sociales : le CDG74 a souligné que l'octroi d'une carte cadeau d'un même montant à chaque agent pour Noël n'est pas légal et apparait comme une forme de rémunération. Il est nécessaire de proposer des prestations sociales en accord avec la législation (prise en compte des critères sociaux, participation financière de l'agent).

- Rapport de l'ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection du CDG74) : chaque année, l'ACFI rend visite au SIVOM pour conseiller et souligner les points à améliorer en matière de prévention des risques professionnels. Ce rapport est à disposition au bureau du SIVOM suite à sa visite du 29/06/2026.

La présidente,
Agnès HUBERT

La secrétaire de séance,
Murielle FILLON